

### FICHE D'ÉCART

Fiche n° 1

Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection

Exploitant : PROFOR S/S Site inspecté : Centre VNI - Pêcheur Date de l'inspection : 13/11/2013  
 La Arrière Marseille 14°

**INSPECTION**

**Constat de l'inspecteur :**

- Plusieurs extincteurs non présents aux emplacements prévus.
- Les RIA sont défectueux sur les zones de circulation susceptibles d'être endommagés par les véhicules. Un baigneur de RIA est endommagé, présentant des fissures.

**Écart aux dispositions de :** Article 2-0-8 de l'AP d'autorisation du 24 juin 1991 (n° 51-55/70-90 A.)

En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement  
 Signature de l'inspecteur

L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'inspection  
 Représentant de l'exploitant  
 Fonction et Signature



Directeur Général

**EXPLOITANT**

**Commentaires et réponses de l'exploitant :** (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application)

- Formation prévue personnel
- Réparations des RIA existant
- Création d'un stock de pièces et produit supplémentaires :
  - Enrouleur RIA
  - lance à eau et lance à mousse
  - rêt de mousse
- Création RIA supplémentaires
- Création arrosage parallèle pour entretien chantier (pour ne plus utiliser RIA)

Mardi 27/11 RDV Fleury Feu pour checkup complet installation

**Suites susceptibles d'être données**

Écart levé  Oui  Non

Proposition de mise en demeure  Oui  Non

Proposition d'arrêté complémentaire  Oui  Non

Commentaires :

L'inspection le :

Fiche soldée le :

DREAL